

DIEU
ET MON DROIT!

LE PIONNIER

POUR NOTRE FOI
ET NOS FOYERS!

(AMI DU COLON)
ORGANE D'ACTION SOCIALE, CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE

DIRIGÉ PAR UN COMITÉ.

NOMININGUE LE 27 AVRIL 1911

VOL. V. No 305

UNE MARINE IMPERIALE

Il est inutile de se leurrer d'illusions et de croire que nous pourrions nous dispenser de prendre part aux guerres de l'Angleterre. Les paroles prononcées par M. Fielding, le ministre des finances, le bras droit de M. Laurier, le futur chef du parti libéral, ne laissent aucun doute. Cet homme d'état n'éprouvait pas le besoin de flatter la population canadienne-française. Il a dit la vérité avec la plus grande sincérité. Ecoutez le ministre des Finances. (page 7950.)

"Le service naval doit donc être un service surtout pour la défense du Canada, mais pas seulement pour la défense du Canada. Par le bill que nous proposons, nous aurons une marine canadienne qui sera canadienne en temps de paix, mais qui, grâce au moyen que nous nous proposons de prendre, deviendra inévitablement impériale, lorsque l'empire aura besoin de l'aide du Canada pour sa défense. J'accepte la maxime que lorsque l'empire est en guerre, le Canada est en guerre; le Canada n'aura jamais besoin de défense, excepté lorsque l'empire lui-même devra en avoir besoin; c'est pourquoi je dis que la marine canadienne, tout en étant en premier lieu pour la défense de nos côtes, n'est après tout qu'une succursale de la marine impériale en temps de paix, et deviendra partie intégrante de la marine royale lorsque retentira le cri de guerre.

Vous l'avez remarqué: "Notre marine sera une succursale de la marine impériale".

Ecoutez encore M. Fielding: "Je déclare que chaque fois que la nation anglaise sera en guerre avec une grande puissance, peu importe que cette guerre soit juste ou injuste, tant que nous ferons partie de l'Empire britannique, quel que soit le gouvernement qui sera au pouvoir au Canada, il sera de notre devoir de prêter main forte à la mère-patrie".

Voilà, MM. le rôle d'une marine destinée à défendre nos pêcheries et nos côtes.

"Tout navire canadien, fait partie de la flotte anglaise voguant sous pavillon anglais, soumis à toutes les lois de la Grande-Bretagne".

M. Borden répondait: "Pourquoi ne pas le dire dans le projet de loi?"

M. Fielding disait: "Il n'est pas nécessaire de le dire dans le projet de loi. Certaines choses sont tellement simples et faciles à comprendre qu'il n'y a pas lieu de les énoncer en toutes lettres".

"Mais la loi est là" répondent les adversaires de la flotte. Très bien! Si M. Fielding est chargé d'interpréter la loi, nous participerons à toutes les guerres de l'Angleterre et nous irons peut-être écraser des peuples qui veulent un peu d'air, de lumière et de liberté.

Citons une autre autorité, le commandant Roper: "Notre flotte sera une partie intégrante du service naval de l'Angleterre".

Accumulons les preuves de notre participation aux guerres de l'Angleterre. Ecoutez le ministre de la Marine Britannique, lors de la Conférence Impériale de 1909: "Il a été reconnu par les gouvernements locaux qu'en temps de guerre les forces navales locales devraient être sous le contrôle de l'Amirauté britannique".

Sous peine de passer pour des lâches ou des traîtres, nous serons obligés de participer aux guerres de l'Empire. C'est le rôle de notre marine de guerre! Une fois notre flotte mise à la disposition des autorités anglaises, nous perdrons absolument tout contrôle sur notre service naval. Nos vaisseaux pourront être envoyés sur toutes les mers du monde. Ils pourront être coulés, nos marins pourront être tués. Nous abdiquons toutes nos libertés!

Ecoutez nos adversaires: "Le gouvernement respecte les droits du peuple. En effet, le gouvernement ne peut définitivement mettre notre flotte au service de l'Angleterre sans la ratification du parlement."

Ce langage n'est pas sincère. Lisons l'article 18:

18.—En temps critique, le Gouverneur en conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la marine et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la marine.

Comme vous le constatez, le gouvernement, sans la volonté du parlement, sans le consulter, peut mettre notre flotte en service actif; il peut même la mettre à la disposition des autorités royales.

19. Lorsque le Gouverneur appellera la marine ou quelque partie de la marine, à l'activité, ainsi que prévu par l'article précédent, si, par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant pas arriver avant dix jours, le Parlement n'est pas alors en session, il sera lancé une proclamation convoquant les Chambres dans un délai de quinze jours, et le Parlement, en conséquence, se réunira et siègera le jour fixé par cette proclamation, et continuera à siéger comme s'il avait été ajourné ou prorogé à ce jour.

Comme vous le voyez, le parlement est convoqué dans les 15 jours. Mais son rôle sera bien modeste. Le Parlement sera-t-il convoqué pour rappeler nos vaisseaux de guerre? Ceux-ci seront peut-être déjà engagés dans des combats. Bien plus, ils seront peut-être détruits.

Il est ridicule de supposer que le Parlement pourra rappeler les navires mis à la disposition du roi: Le Parlement sera convoqué afin de voter les sommes nécessaires à l'envoi et au maintien de nos marins. (Extrait du discours du Dr Paquet, M. P., au club des Autonomistes.)

Abus à réprimer

La sensation de la semaine a été le réquisitoire, inattendu certes, du *Herald*, contre M. Lanctot député de Richelieu. De la part d'un organe ministériel, et des plus accrédités, cette remontrance a une signification particulière.

M. Lanctot, tout le monde s'y attendait du reste, depuis l'établissement de cette coutume parlementaire qu'un député appartenant à la majorité ne peut mal faire, — privilège qu'il exerce presque de pair avec le souverain — a été déclaré indemne par la majorité de la commission choisie pour étudier son cas. Certains confrères grossièrement nourris des heureux fruits de cette accommodante doctrine, se sont enthousiasmés de la décision jusqu'à dire que c'est M. Blondin, le coupable, M. Blondin, qui par devoir professionnel et par esprit civique, revendique l'honneur de la députation en portant le cas devant l'autorité reconnue. Vous verrez que dans quelques années, les lecteurs du *Canada* par exemple se rappelleront vaguement cette aventure, et ne seront pas loin d'affirmer que M. Blondin a eu bien tort de se servir de la peinture du Gouvernement, et que, du reste, il en a été bien puni.

Il est vrai que la faute en est au principe; chaque parti au pouvoir est facile à s'imaginer que tout lui appartient dans l'administration. Un petit incident dont l'auteur de ces lignes fut témoin à Sorel même, illustre bien la manière de voir du bon public. Un fort contingent d'excursionnistes était à visiter un jour le port de Sorel où un accident s'était produit durant la semaine. Or, quelques favoris du pouvoir avaient obtenu qu'un remorqueur fut mis à leur disposition. Or, au beau milieu du fleuve, ne découvre-t-on pas qu'un profane, un "bleu" de la plus belle eau, s'était introduit parmi ces heureux! Ses compagnons lui firent payer son audace en lui expliquant que lui, favorable à l'opposition, n'avait aucun droit de jouir de la propriété du Gouvernement. Pour eux, c'était bien autre chose, "ils avaient des amis au pouvoir". Etonnez-vous après celle-là, qu'il reste encore des boués dans le fleuve.

Les impuretés du sang, au printemps

Nécessitent l'emploi d'un remède tonique

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un reconstituant tonique et un rénovateur de nerfs excellent en tout temps. Mais le besoin s'en impose surtout le printemps, alors que le système est chargé d'impuretés, résultat de la vie d'intérieur des longs mois d'hiver. Il n'y a pas d'autre saison où le sang a plus besoin d'être purifié et enrichi, et chaque dose de ces pilules fait faire un sang nouveau, riche et vermeil. Au printemps, on se sent fatigué et faible — les Pilules Roses du Dr Williams donnent de la force. Au printemps, l'appétit laisse souvent à désirer — les Pilules Roses du Dr Williams développent l'appétit, tonifient l'estomac et facilitent la digestion. C'est le printemps que les poisons contenus dans le sang sortent sous forme de boutons disgracieux, d'éruptions et de clous — les Pilules Roses du Dr Williams éclaircissent rapidement la peau parce qu'elles atteignent la racine du mal dans le

sang. C'est au printemps que l'anémie, le rhumatisme, la névralgie et plusieurs autres affections se font le plus sentir, à cause de la faiblesse du sang, et c'est à cette époque, alors que la nature reprend la vie, que le sang demande le plus d'attention. Améliorer et fortifier le sang, telle est la mission spéciale des Pilules Roses du Dr Williams, et voilà pourquoi c'est le meilleur remède du printemps qu'il y ait. Si vous sentez le besoin d'un remède, ce printemps, faites un essai judicieux des Pilules Roses du Dr Williams et vous verrez revenir une nouvelle santé, une nouvelle force et une nouvelle énergie et vous vous sentirez capable de faire face aux étouffantes chaleurs qui viendront un peu plus tard.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont en vente chez tous les marchands de remèdes ou expédiées par la poste, à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à The Dr Williams' Medicine Co. Brockville, Ont.

Le Sarrasin

SA QUALITÉ COMME NOURRITURE

Chacun sait que le sarrasin est pour le pauvre comme pour le riche une nourriture fortifiante et les médecins n'hésitent pas à reconnaître et à affirmer que la farine de blé ne lui est supérieure que de quelques degrés. Excellente pour l'homme la graine de sarrasin convient également aux animaux. Ainsi par exemple le cheval se trouve aussi bien nourri et fortifié avec 25 livres de sarrasin qu'avec 50 livres d'avoine. — Le cochon engraisse très rapidement avec la farine de sarrasin et quant à sa valeur nutritive pour cet animal, la fleur de sarrasin est aussi bonne que celle d'orge.

Rhume de Cerveau

Rhume de Poitrine

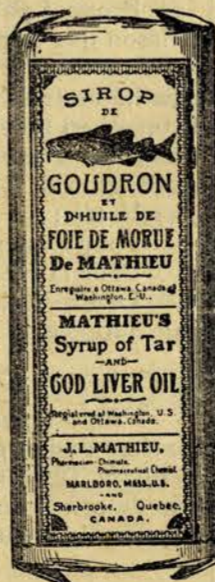
Le Rhume de Cerveau nécessite des soins et des précautions, parce qu'il est trop souvent le précurseur du Rhume de Poitrine. Combattez le mal dans sa racine, enrayer son développement, en recourant promptement au

Sirop

Mathieu

AU GOUDRON, A L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET AUTRES EXTRAITS MEDICINAUX

qui guérira promptement et sûrement toutes les Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons.



En Vente Partout

Migraine, MAL DE TÊTE, NEURALGIE, ÉPUISEMENT NERVEUX, sont rapidement guéris par l'usage des

Poudres Nervines de Mathieu

exemptes d'Opium, Morphine, Alcool et autres drogues dangereuses.

25 cts la Boîte de 18 Poudres Nervines

CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, SHERBROOKE, P.Q.

Les Laurentides

Quand le ciel printanier vous charge de son rêve
Et du bandeau vermeil de ses azurs bénis;
Dans l'heure qui s'en va, quand la brise s'élève,
Mélant aux bourgeons verts l'espérance des nids;

Sous les secrets échos de vos gouffres sauvages,
Quand notre vieux soleil, de ses rayonnements,
Vient essayer vos fronts que battent les orages
Et les hivers neigeux tombés des firmaments;

Solitaire songeur des choses infinies,
Enthousiaste amant de vos solennités
Je contemple, éperdu, vos vastes harmonies
S'élevant vers le jour, sur les immensités.

La prime aube qui naît vous verse sa lumière;
Vous recevez l'adieu des ultimes couchants;
De maints siècles défunts vous portez la poussière,
Et votre dos houleux connaît les vents méchants.

Horizon de granit, montagnes triomphales,
Quelle force inconnue a pu vous soulever?
Quel ciseau de titan, quelles mains infernales
Vous sculptèrent ainsi pour nous faire rêver?

Seriez-vous les récifs des reflux du déluge,
Ou les phares sacrés des dieux aventuriers?
Fûtes-vous le charnier, fûtes-vous le refuge
Ou les retranchements de monstrueux guerriers?

Seriez-vous le sourcil de notre monde aveugle
Dont la grande sueur s'écoule dans les mers?
Vos ruisseaux sont des pleurs, et l'océan qui meugle
A-t-il jeté sur vous ses délires amers?

Peut-être cachez-vous quelque antique mémoire
Au sarcophage d'or d'une divinité?
Peut-être cachez-vous l'écrin de tant de gloire,
Qu'il en reste si peu pour notre humanité?

Peut-être indiquez-vous d'éternelles défaites,
D'autres temps abolis avec leurs soleils morts;
O monts! seriez-vous nés du combat des planètes
Quand les cieux dans notre ombre ont plongé leurs accords?

Je ne suis pas le gueux qui sonde l'insondable,
Et mon esprit borné s'arrête devant vous;
Si la mer a chanté, plaintive et lamentable,
Portez ses voix là-haut et pour elle et pour nous!

Et pour elle qui pleure et pour elle qui chante
Et tous nos chants de fête et tous nos chants en pleurs!
Pour les hommes ingrats et pour l'onde méchante,
Soutenez vers les cieux des ailes et des fleurs!

LOUIS JOSEPH DOUCET.

(De "La Chanson du Passant").

La volaille acceptée avec avidité cette nourriture, le principe amer de son écorce agit comme tonique et vermifuge et les poules hivernées au sarrasin sont moins sujettes aux différentes maladies de leur espèce. En outre rien de mieux pour stimuler la ponte et par conséquent pour amener un profit et un bénéfice dans le portefeuille de l'éleveur.

Ajoutons comme remarque: il y a 25 ans, dans les débuts de la colonisation, quand se faisaient les premiers défrichements, au beau temps du Curé Labelle, combien de colons ont vécu à la farine de sarrasin. Les gelées n'affectaient pas cette plante comme aujourd'hui et nous connaissons tel et tel cultivateur qui en faisait, à cette époque une récolte abondante et très payante.

Le bœuf pour le travail

Un fait singulier qui tient peut-être à cette fièvre d'activité qui se rencontre partout de nos jours on se sert de moins en moins de la force du bœuf pour les travaux de la ferme. Généralement on préfère le cheval et le cheval coûte cher. Il semble que l'emploi du bœuf sur une terre ne doit pas per-

dre de son actualité: dans les terres argileuses et compactes où les chevaux se fatiguent si vite, le bœuf fait le travail de labour avec moins de peine et presque aussi vite. De plus, comparé au cheval le bœuf étant un ruminant, se contente d'une nourriture moins délicate, il broie mieux ses aliments et il en retire une plus grande vigueur et une force plus résistante. Foin, supposons un accident qui mette l'animal hors service, on l'utilise pour la boucherie.

C'est surtout au petit cultivateur ou colon commençant, que le bœuf rend de sérieux services. Qu'il n'ait pas honte d'employer cette bête de somme, qui après tout est la plus belle conquête que l'homme ait jamais faite.

Confiture de pêches

Pelez des pêches peu mures, coupez-les par quartiers dans une bassine pleine d'eau bouillante, laissez-les deux ou trois heures, ainsi.

Retirez-les, laissez-les égoutter et jetez-les dans un sirop fait avec quantité de sucre égale à celle des fruits.

Donnez quelques bouillons et mettez en bocaux.

Minutes et délibération du Conseil municipal du Comté de Labelle, à sa session du 8 mars 1911

PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du Comté de Labelle.

A une session régulière du Conseil municipal du Comté de Labelle tenue en l'hôtel de ville au village de Papineauville, chef-lieu du dit comté, mercredi le huitième jour de Mars mil neuf cent onze à une heure de l'après-midi, à laquelle étaient présents : Son Honneur le Préfet Monsieur Peter Dent, maire de la Partie nord du Canton de Lochaber et Messieurs Napoléon Lavigne, maire du Canton d'Amherst ; Bruno Moncion, maire des Cantons unis de Blake Bigelow Wells & McGill ; Charles Morin, maire des Cantons de Bowman & Villeneuve ; Patrick Gorman, maire du Canton de Buckingham ; D. Lacombe, maire de la Partie Sud-Est du Canton de Buckingham ; Wm Lefebvre, maire de la paroisse du Cœur Très Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance ; Joseph H. Chevrier, maire des Cantons de Hartwell & Preston, Octave Demers, maire de la paroisse de L'Ange-Gardien ; R. N. McLachlan, maire de la Partie Ouest du Canton de Lochaber ; A. D. Bélisle, maire du village de Masson ; Joseph Nadon, maire du village de MonteBello ; H. C. Yank, maire des Cantons de Mulgrave & Derry ; Alexander Kempt, maire de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours ; Mathias Latendresse, maire de la paroisse de Notre-Dame de la Paix ; Dr Eugène Mackay, maire du village de Papineauville ; Théophile Morissette, maire du Canton de Portland ; Léon Tessier, maire du Canton de Ponsonby, Joseph B. Joubert, maire du Canton de Ripon ; Elzéar Brisson, maire de la paroisse de St-André Avelin ; Augustin St-Denis, maire de la paroisse de Ste-Angélique ; Norbert Desormeaux, maire des Cantons de Suffolk & Addington ; Gonzague Gagnon, maire du village de Thurso ; et Charles Ouellette, maire des Cantons de Wurtele Moreau & Gravel formant quorum sous la présidence du Préfet au fauteuil.

685

Proposé par le Conseiller Gagnon secondé par le Conseiller Joubert, que les minutes de la dernière session telles que lues soient adoptées.

Adopté.

686

Proposé par le Conseiller J. B. Joubert secondé par le Conseiller Tessier que M. Peter Dent, maire de la Partie nord du Canton de Lochaber soit élu préfet du Comté pour la présente année. Proposé en amendement par le Conseiller Brisson, secondé par le Conseiller Octave Demers, que M. Gonzague Gagnon, maire du village de Thurso, soit élu préfet du Comté pour la présente année.

Votes :

Pour l'amende 10.

Pour la Résolution principale 11.

Le Président de l'assemblée déclare l'amendement perdu et la Résolution principale adoptée.

Le nouveau Préfet M. Peter Dent prend le fauteuil après avoir prêté le serment suivant :

"Je soussigné, Peter Dent, ayant été élu préfet du Comté de Labelle pour l'année 1911, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, sans faveur ni partialité et au meilleur de ma capacité et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide".

Assermenté devant moi à Papineauville ce 8 mars 1911.

Signé :

PETER DENT.

Signé : J. ROBILARD, M. D. Sec.-Trésorier.

687

Proposé par le Conseiller Brisson, secondé par le Conseiller St-Denis que le Rapport de l'auditeur Black tel que lu, soit accepté et que le compte du dit M. Black au montant de \$15.00 pour audition lui soit payé.

Adopté.

688

Proposé par le Conseiller Joubert, secondé par le Conseiller Latendresse que le Rapport financier du Secrétaire-Trésorier pour les derniers deux mois soit accepté sujet à l'examen de l'auditeur.

Adopté.

689

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Morissette que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil Dr J. Robillard, soit continué dans sa fonction de Secrétaire-Trésorier et que son salaire soit porté à trois cents piastres par année.

Adopté.

690

Proposé par le Conseiller Joubert, secondé par le Conseiller Demers que les Conseillers A. D. Bélisle et R. N. McLachlan soient élus délégués de Comté.

Adopté.

691

Proposé par le Conseiller Latendresse, secondé par le Conseiller Brisson que M. Joseph Deschambault, de Notre-Dame de la Paix soit élu inspecteur de ponts de Comté pour les ponts situés entre Notre-Dame de la Paix et St-André Avelin.

Adopté.

692

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Bélisle que M. Peter McNamara de Masson, soit élu inspecteur de chemins de Comté pour les chemins entre Masson et Buckingham Sud-Est.

Adopté.

693

Proposé par le Conseiller Gorman, secondé par le Conseiller McLachlan que Harry Low de Buckingham soit nommé inspecteur

de chemins de Comté pour les chemins entre Buckingham et la Partie ouest du Canton de Lochaber.

Adopté.

694

Proposé par le Conseiller St-Denis, secondé par le Conseiller Lefebvre que M. Dieudonné Ménard de North Nation Mills soit nommé inspecteur de ponts de Comté pour le pont entre St-André Avelin et Cœur Très Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance, Louis Titelit de St-André Avelin, inspecteur de ponts de Comté pour le pont entre St-André Avelin et Ste-Angélique et James Dunnigan de Mayo, inspecteur de chemin de Comté pour le chemin entre St-Malachie et le Canton de Buckingham.

Adopté.

695

Proposé par le Conseiller Desormeaux, secondé par le Conseiller Lavigne : "a" Que le compte pour pension des aliénés soit accepté et payé à l'exception : 1. de la demande pour prétendus arriérés au montant de \$1031.80, somme que ce Conseil prétend ne pas devoir. 2. du montant de \$56.00 pour la pension de 1910 de Dame Bigras qui n'appartient pas à ce Comté. 3. du montant de \$4.96 pour la pension de 1910 de Gédéon Nadon qui n'est pas reconnu comme résident du village de MonteBello. 4. du montant de \$25.22 pour la pension de 1910 de Elisabeth Thompson qui n'est pas reconnue comme résidente des Cantons de Blake Bigelow. "b" Que le paiement des sommes suivantes, savoir : \$86.00 pour Max. Smullian, \$86.00 pour Paul S. Laurin, \$71.86 pour Mary McFarlane, \$56.00 pour Ernest Frison, \$86.00 pour Daniel Robinson, \$28.95 pour John Orange, \$20.26 pour Madame Henry Purdy et \$1.84 pour Marie-Anne Savard soit suspendu jusqu'après la prochaine assemblée du mois de Juin afin de donner toute opportunité aux municipalités intéressées de faire des objections si elles en ont, à défaut de quoi remise sera faite au gouvernement par ce Comté avec recours sur chaque municipalité intéressée.

Adopté.

696

Proposé par le Conseiller Morissette, secondé par le Conseiller Chevrier que le compte du gouvernement pour le maintien des Ecoles de réforme soit accepté et payé, à l'exception de la demande de \$151.60 pour prétendus arriérés, le Conseil déclarant n'en devoir aucuns.

Adopté.

697

Le Conseil ayant pris communication de la lettre du Curé de Ferme Neuve accompagnée d'un décret épiscopal érigeant une certaine portion des territoires de Wurtele Moreau & Gravel en paroisse canonique, il est proposé par le Conseiller Gagnon secondé par le Conseiller Nadon, qu'il n'est pas du ressort de ce Conseil d'ériger la dite paroisse canonique en paroisse civile et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à remettre séance tenante le décret canonique sus mentionné au maire Ouellette pour le retourner à qui de droit.

Adopté.

698

Proposé par le Conseiller Joubert, secondé par le Conseiller Latendresse que le compte suivant du Secrétaire-Trésorier soit accepté et payé : savoir :

Pour honoraires et dépenses encourues concernant l'érection en municipalité de la Partie Est de Campbell.....\$70.74

Pour honoraires et dépenses concernant la pétition de certains Electeurs de Wurtele pour annexion à Campbell.....\$28.00.

Pour honoraires et dépenses concernant la Requête de certains Electeurs de Suffolk & Addington et Ripon pour former une nouvelle municipalité.....\$7.50.

Pour dépenses et honoraires concernant la Requête de certains Electeurs de Pope et Robertson pour annexion à la municipalité Wurtele Moreau Gravel.....\$3.00.

Pour honoraires et dépenses concernant la Requête du Conseil de St-André Avelin pour amendement de procès verbal de pont de Comté.....\$9.00.

Ce dernier compte à être payé par cette Corporation avec recours sur la municipalité de la paroisse de St-André Avelin, les quatre autres comptes à être payés à même les dépôts respectifs des signataires de chaque Requête.

Adopté.

699

Proposé par le Conseiller Chevrier secondé par le Conseiller Brisson que la prise en considération de la Requête de certains électeurs de Suffolk & Addington et Ripon pour érection en une municipalité nouvelle, soit remise à l'assemblée du mois de Juin prochain. Proposé en amendement par le Conseiller Joubert, secondé par le Conseiller Desormeaux que la Requête des Electeurs de Suffolk & Addington & Ripon soit mise de côté.

Votes :

Pour l'amendement : 8.

Pour la Résolution principale : 10.

Le Préfet déclare l'amendement perdu et la Résolution principale adoptée.

700

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Mackay que la prise en considération de la Requête signée par William Tessier et autres le 4 mars 1911, pour l'ouverture d'un chemin de comté entre les Cantons de Ponsonby et Suffolk soit remise à l'assemblée du mois de Juin prochain.

Adopté.

701

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller McLachlan que la demande de la somme de \$250.00 par la ville de Buckingham comme indemnité pour la construction d'un bureau d'enregistrement en 1899, soit remise pour considération à la prochaine assemblée du mois de Juin, tous documents relatifs à cette question devant être produits devant le Conseil.

Adopté.

702

Proposé par le Conseiller McKay secondé par le Conseiller Desormeaux que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé

Dr RAYMOND DORAY Nominique Que.

Bureau voisin de l'Hotel de Ville.

E. J. Leblanc

NOTAIRE, L.L.L.

[1-6 10 j.n.o.] Nominique, Qué

J. A. LALANDE & FILS Magasin General

Près du Carré Central.

Fleur, avoine, foin, grain de toutes sortes, épicerie, ferronneries, briques, chaux, harnais, nouveautés, etc. 1er juin 10-j.n.o. -NOMINIQUE, Qué-

H. ACHIM

AVOCAT

Nominique

LA GAZELLE

LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES DE LA MARQUE . . .

GAZELLE

SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ

Demandez-les à votre fournisseur. 1-8-10

RODOLPHE ROBERT

AVOCAT

LABELLE.

J.-B. Bousquet

L.L.B.

AVOCAT

Nominique

Chartrand & Turgeon COMPTABLES

55, rue S. François-Xavier,

Bel. Tel. Main 5141. March. 642 Montreal.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jérôme, Que.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte des billets de commerce et les billets d'ancien. Fait toutes pièces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés au taux le plus bas. Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

1-8-09 j.n.o. Gérant.

Le Magasin General du Depot

(Limitée)

RAPIDE DE L'ORIGNAL, P.Q.

Fleur et hardes aïtes. Fonds de anqueroute et encaie le premier lundi de chaque mois.

Agences, achats, informations et change de produits agricoles, et manufacturés. Bois de sciage et de routes matières brutes. Logis, voitures et soins pour colons.

-UNE VISITE EST SOLLICITEE-

Z. RENO, Gerant

[1-6 09 j.n.o.]

Dr. Léon Archambault 295 rue Rachel coin St-Denis, Montreal Téléphone St-Louis 870.

DENTISTE

Les tramways passent à la porte.



DE L'EST A L'OUEST

MONTRÉAL-NOMINIQUE-DUHAMEL

Tous les jours, excepté les dimanches, a titre Montréal à 4 h. p.m., atteint Nominique à 9,40 h. et Duhamel à 11.10 h.p.m.

MONTRÉAL A NOMINIQUE

Les lundis, mercredis et vendredis quittent Montréal à 8.45 a.m. atteint Nominique à 2.15 p.m.

NOMINIQUE DUHAMEL

Train mixte quitte Nominique les lundis, mercredis et vendredis, à 3.30 p.m. atteint Duhamel à 6.30 p.m.

DE L'OUEST A L'EST

DUHAMEL-NOMINIQUE-MONTRÉAL

Tous les jours, excepté les dimanches, quitte Duhamel à 4.20 a.m. atteint Nominique à 5.35 et Montréal à 11.00 a.m.

NOMINIQUE A MONTRÉAL

Les lundis, mercredis et vendredis, quitte Nominique à 4.15 p.m. atteint Montréal à 9.40 p.m.

DUHAMEL-NOMINIQUE

Train mixte quittant Duhamel à 11.00 a.m. atteint Nominique à 2.45 h.p.m.

Par ordre,

EMILE J. HEBERT,

Ag. gén. du Serv. Voyageur

Cie Gie TRANSATANTIQUE

De New-York au Havre-Paris France

Départ tous les jeudis, à 10 hrs a.m.

LA TOURAINE..... 27 Oct.

LA PROVENCE..... 3 Nov.

LA SAVOIE..... 10 Nov.

LA LORRAINE..... 17 Nov.

-0:-

Départ tous les samedis, à 3 hrs p. m.

NIAGARA..... 29 Oct.

CHICAGO..... 27 Oct.

FLORIDE..... 12 Nov.

LA GASCOGNE..... 12 Nov.

CAROLINE..... 26 Nov.

Géin, Trudeau et Cie., Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre Dame Ouest, MONTRÉAL. 1-8-10

Le Nord Canadien de Quebec

Division S. Jerome et Huberdeau

Quotidien excepté le D-manche STATIONS Quotidien excepté le D-manche

Table with 2 columns: STATIONS and Quotidien excepté le D-manche. Rows include Dep. Montréal Arr. 11.00, Place Viger 9 40, S. Jerome Diamond 9 25, Arr. S. Jérôme Dép. 9 15, Dep. S. Jérôme Arr. 8 52, Filiion 8 43, Lesage 8 40, Shawbridge 8 35, S. Sauveur 8 30, Christieville 8 15, Morin Flats 8 05, Deer Lake 7 45, Montfort 7 35, Newaygo 7 28, Leclerc Island 7 15, Chapleau 7 10, Lac Wonish 7 00, Lac des Seize Isles 6 55, Larose 6 35, Weir 6 30, Batesville 6 25, Arundel 6 05, A. Huberdeau 6 00 P.M. A.M.

Trains de fret rapides tous les jours.

GUY TOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montréal.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens

En matière d'abonnement au journal

1.-Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement. 2.-Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste. 3.-Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit. 4.-Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

La Banque des Marchands DU CANADA
Fondée en 1864
Capital Payé et Rés. rva \$10,500,000.00

Succursale S. Agathe des Monts
Ouvrte tous les jours.
SUCCURSALE S. JOVITE
Ouvrte les mercredis et vendredis seulement.

Nous portons une attention particulière aux comptes d'épargne. On y reçoit les dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt, alloué au plus haut taux courant, est ajouté au capital, deux fois par année sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livret.

J. MONDOR,
(10 mars 6 m) GÉRANT.

Banque d'HOCHELAGA
St-Jerome, Que.

Capital Autorisé, \$4,000,000
Capital payé, \$2,500,000
Fonds de Réserve, \$2,500,000

Toutes affaires transigées par la maille reçoivent une attention spéciale.

ALB. GIROUX, Gérant
(1-8-10-j.n.o.)

Hotel Victoria
J.-L. PATENAUDE, Prop.

Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. — Grandes salles d'échantillons pour commis-voyageurs. — La voiture de l'hôtel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains.

Rues Labelle et Ste-Anne,
5-8-09 1 SAINT-JEROME

Nous payerons
les plus hauts prix
du marché pour
Peaux Vertes

de toutes sortes et garantissons
Assortiment Correct et
Prompt Paiement.
REVILLON FRERES
MAISON FONDÉE EN 1723
Les "Lenders" dans le commerce de la fourrure dans le monde entier.
ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix
134 et 136 rue McGill, Montreal.

HONORE MAROIS
Mecanicien et Plombier

MÉCANIQUE GÉNÉRALE—
RÉPARAGES DE MACHINES
DE TOUS GENRES : MOULIN,
ETC. PLOMBAGE.

Nominique

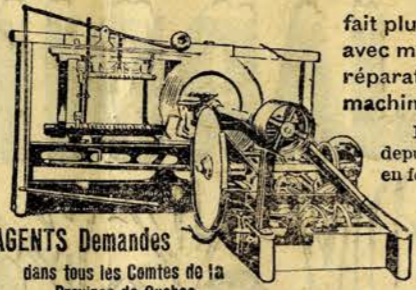
JOS. CORBEIL
AGENT D'ASSURANCES
JEROME, P. Q.

SUN
ROYAL
WESTERN
YORKSHIRE
CALEDONIAN
BRITISH AMERICA
PHENIX OF LONDON
LONDON AND LANCASHIRE
LIVERPOOL, LONDON & GLOBE
NORTH BRITISH & MERCANTILE
NEW YORK UNDERWRITERS
PHENIX OF HARTFORD
PHENIX OF BROOKLIN
COMMERCIAL UNION
NORWICH UNION
NORTH AMERICA
NORTHERN
QUEEN
ATLAS

S'occupe aussi d'assurance de vie, de garantie, d'accident, de maladie et "Plate Glass". 15 mars 11—j.n.o.

Dr. NAP. JUCHER
Médecine générale et Chirurgie
SPECIALITE : MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS.
jour et nuit, à la disposition des clients
RUE NOTRE-DAME,
NOMINIQUE, Qué

LE MOULIN à BARDEAUX PATENTE DUNBAR



fait plus d'ouvrage, du meilleur ouvrage avec moins de trouble, de dépense, de réparations que n'importe quelle autre machine en usage.

Les perfectionnements successifs apportés depuis 25 ans à la construction de ce Moulin en font le plus SOLIDE, le plus COMPACT, le plus DURABLE, le plus ECONOMIQUE au point de vue du rendement: 16,000 à 23,000 Bardeaux par jour.

Les témoignages écrits des nombreux acheteurs dans les Provinces de Québec et d'Ontario et dans les Provinces de l'Est attestent son immense supériorité.

AGENTS Demandés dans tous les Comtés de la Province de Québec

Pour prix et conditions, écrivez à
McFARLANE, THOMPSON & ANDERSON
Seuls Manufacturiers FREDERICTON, N.B.

SPECIFIQUE DEVINS

...Contre la Toux...

Un produit pharmaceutique pur et scientifique!

Remède souverain contre toutes les maladies qui affectent les bronches, Toux, Rhume, Enrouement, Extinction de voix, Asthme, Bronchite, Coqueluche, Difficulté de la Respiration, etc. Composition savante et efficace, d'usage agréable et qui peut s'administrer aux enfants aussi bien qu'aux vieillards, avec résultats excellents dans tous les cas.

Depuis plus d'un demi-siècle

le SPECIFIQUE DEVINS subit l'épreuve d'un usage constant et la demande en va, sans cesse, grandissant, dans le public. L'essayer une fois signifie n'en plus désirer d'autres: il est sans rival! Demandez-le à votre marchand.

Fabricants: LA CIE R. J. DEVINS Ltée.,

(1-1) 25 rue S. Gabriel, Montréal, Qué.

Force, Vigueur, Santé à Tous

RÉGÉNÉRATEUR DU SANG PAR LES

PILULES HÉMATOGÈNES

du Docteur VINDEVOGEL

Préparées par A. BRET, Ph^m à Romans (Drôme)

Guérissent: Anémie, Chlorose, Névroses, Palpitations, Faiblesse des Nerfs, Phtisie, Neurasthénie, Rhumatisme, Sciatique, Rachitisme résultant de l'Appauvrissement du sang.

LE FLACON DE 125 PILULES 4 fr. 50

(Exiger le Timbre de garantie de l'Union des Fabricants)

Abonnez-vous au "PIONNIER" Journal du Colon.

LA MINERVA



AMI DU COLON)

Organe d'Action Sociale Catholique et Patriotique.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé à l'Imprimerie LA TRIBUNE, Denis & Frenette prop., St-Hyacinthe, No 114 Rue St-Antoine, et publié par LA COOPÉRATIVE DE PUBLICATION DES LAURENTIDES, Ltée, Edit Prop., Nominique, Comté de Labelle, Qué.

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour l'année, \$1.00
Pour six mois, 0.50
Le numéro, 2 sous.

Union Postale et Etats-Unis, \$1.50 par an.

L'abonnement est payable d'avance. Quand il est payé pour un an, il donne droit au titre et à la qualité de "membre actif" ou de "membre adhérent" de la Coopérative des Colons du Nord, selon que le souscripteur appartient ou non à la Région Labelle.

Adresse :
LE PIONNIER,
Casiers postaux 116 et 156,
Nominique, Qué.

Demandez les fameux cafés

"St-Marc"

"La Créole"

Austin Comte & Cie.

IMPORTATEURS DE

Thés, Cafés, Epices, etc., etc.

444, rue St-Paul,
1-12-09 j.n.o. MONTREAL

à déposer au nom de la Corporation du Comté de Labelle en la succursale de la Banque "The Northern Crown Bank" à Papineauville, les sommes qu'ils seraient jugés avantageux d'y déposer pour la gestion des affaires de cette Corporation: tous ordres de retirer ou chèques devant être signés par le Préfet et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Adopté.

703

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Demers que cette session soit ajournée sine die.

Adopté.

J. ROBILLARD, M. D.,
Sec.-Trés., C. M. C. Labelle.

voilà la bonne et saine politique. Une partie non interrompue de boxe. Un foot-ball perpétuel. L'art de vexer l'adversaire. L'art, quand, par exemple on érige une statue, de penser peu à la gloire du mort, mais beaucoup à la blessure que l'effigie dressée en place publique fera aux convictions des vivants. La joie, quand on supprime un calvaire, de ne pas se contenter d'abattre la croix symbolique mais de mettre en son lieu un cabinet de nécessité. La joie non moins pure, quand on désaffecte une chapelle, de la concéder en location pour un beuglant. La satisfaction rigolante de donner à une rue le nom d'athée et de choisir celle où il y a un béguinage, Etc., etc., etc. Oh! les bons tours pour atteindre cruellement les cœurs dans leurs fibres profondes! Vive la fraternité!

"Ils nomment cela gouverner. "Il faut nommer cela tyranniser.

AUX PROPRIÉTAIRES DE MOULIN A SCIE.

CROUTES DEMANDÉES

J'ai besoin de 7 à 10000 cordes de croûtes en épinette ou pruche, sans déligneur, de 4 pieds de longueur, Et 3 à 5000 cordes de croûtes en merisier ou érable.

Aussi: Bois de corde.

Correspondance sollicitée.
Références: "Banque d'Hoche-laga".

J. A. AIRD,
Marchand de bois en gos,
332 Christophe Colomb,
Montréal, Qué.
jusq. 1er juillet.

LES PLUS GRANDES PÉPINIÈRES DU CANADA

DEMANDENT UN REPRÉSENTANT POUR NOMINIQUE, QUÉ., ET LES ALENTOURS.

Il est évident que le public reconnaît que nos arbres sont d'une condition saine, sur lesquels on peut se fier et que nous ne fournissons que des variétés demandées, où notre commerce n'aurait pas pu s'augmenter annuellement depuis son établissement en 1837.

Notre nom donne le prestige à nos représentants.

Nous avons une ligne complète de stock des pépinières pour le printemps de 1911.

Ecrivez pour les renseignements.

STONE & WELLINGTON.
Les Pépinières du Fonthill,
TORONTO, ONTARIO.

ASSURANCE

M. F. X. Desnoyers, de Nominique, ayant plus de vingt années d'expérience, comme agent d'assurance

Sur la Vie et contre le Feu

se tient constamment à la disposition de ses concitoyens des comtés de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement tous les divers risques qu'ils voudraient lui confier. Représente plusieurs compagnies anglaises et autres; est en état d'offrir les garanties les plus sûres et les systèmes les plus faciles à des taux très modérés. N'a jamais eu, dans sa pratique, une seule perte par le feu qui n'ait été réglée, à la satisfaction des clients, en moins de 15 jours. S'adresser, par lettre ou en pers. nne, à

M. F. X. DESNOYERS,
Agent d'Assurances
NOMINIQUE comté Labelle, Qué.

Aussi: Portraits d'artistes, nombre d'articles instructifs et amusants, et un monologue. Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50; Etats-Unis, \$2.00. Adresse: "Le Passe-Temps", 16 Craig Est, Montréal.

Demandez notre catalogue de primes.

Les mères disent que c'est le meilleur remède

Les mères disent que les Tablettes Baby's Own sont le meilleur remède qu'elles puissent administrer à leurs enfants. Ce sont les heureuses constatations d'une mère qui aident les autres à conserver leurs enfants bien portants. Des milliers de mères ont trouvé les Tablettes un remède infaillible pour tous les maux de leurs petits. Mme E. Sandwell, Cold-water, Ont., dit: "Je constate que les Tablettes Baby's Own sont le meilleur remède qu'une mère puisse donner à ses enfants. J'ai essayé les mixtures "calmantes" sans aucun effet pour mon bébé, mais dès que j'ai commencé à lui donner les Tablettes, ces dernières facilitèrent sa dentition et j'eus à peine connaissance de la venue d'une première dent. Je ne saurais me passer des Tablettes et je les recommande toujours à mes amies".

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Voyez-vous ce petit minois fin, coquet, heureux, bien portant, inventant des sourires et creusant des fossettes sur les joues des mortels? C'est l'oubli.

Quels étaient ces documents? C'était le procès-verbal des délibérations d'une loge maçonnique, du rite français, qui avait nom l'"Émancipation". Etant donné la nature de ces documents, Lemieux avait-il le droit de s'en emparer? Nous répondons: oui, sans hésiter...

Comment voici un homme reconnu pour appartenir à une société secrète défendue par les lois du pays; cet individu est par le fait même, passible d'emprisonnement au pénitencier; il porte sur lui des documents pouvant jeter de la lumière sur un des plus affreux complots qui aient encore été ourdis contre les ministres d'une religion et parce qu'il s'est trouvé sur le chemin de cet "hors la loi", un jeune homme courageux, aimant sa religion et son pays, pour lui enlever ces documents et démasquer à jamais les membres de la secte infâme, on le traînerait en prison?... Allons donc!

Teindre à la Maison
Voilà le moyen d'épargner de l'argent et d'être bien vêtu
Essayez! C'est aussi simple que le lavage avec
DYOLA
UNE TEINTURE POUR TOUS TISSUS
SONCEZ-Y BIEN! Avec la même teinture vous pouvez teindre parfaitement tous les tissus. Pas d'erreur possible. Toutes les couleurs 10 cents. Essayez-la! Carte échantillon et livret 77 gratis.
The Johnson-Richardson Co., Limited, Montreal.

Marque de **Asaya-Neurall** Fabrique
LE NOUVEAU REMÈDE POUR
L'Épuisement Nerveux
Le chagrin et les soucis épuisent le système nerveux avec une décourageante rapidité. Les symptômes sont l'insouciance, le manque d'appétit, l'insomnie. Le remède consiste en l'alimentation, le repos et la restauration des nerfs. "ASAYA-NEURALL" rend possible cette guérison. Il nourrit les nerfs, provoque le sommeil, excite l'appétit, aide la digestion et rétablit la vitalité nerveuse. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de notre agent local:
DR HENRI CARTIER,
RAPIDE DE L'ORIGINAL.

Le Pacifique Canadien Pour les Colons
A LA RECHERCHE DE FOYERS
EXCURSIONS DE COLONISATION
Avril 4, 18
Manitoba Mai 2, 16, 30
Saskatchewan Juin 13, 27
-et- Juillet 11, 25
l'Alberta Août 8, 22
Sept., 5 19
BILLETS BONS POUR DEUX MOIS.
Pour plus d'information s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien.
EMILE J. HERBERT,
Premier Assistant
Agent Général des Passagers.

Si le Cœur chante

Le dernier numéro du "Passe-Temps" (419) contient neuf morceaux de musique dont voici les titres:

1. Cloches, sonnez! marche sacrée, par J.-B. Lafrenière;
2. Vieux Garçons, mélodie;
3. A l'Angelus, mélodie pour baryton ou mezzo soprano;
4. Si le cœur chante, grand succès parisien;
5. Deuil du Cœur, mélodie interprétée par Germain;
6. Le Marché de Pâques, monologue comique;
7. Frisson d'Avril, valse pour piano;
8. Cousinette, impromptu pour piano.
9. Orchestration par J. B. Lafrenière, partie de piano.

MOT D'ORDRE

GUERRE A L'ATHÉISME

"C'est un "malheur" dans l'ordre religieux et moral de n'avoir ni foi ni convictions d'aucune sorte, mais c'est un "crime" de détruire chez les autres, par la plume ou par la parole les convictions religieuses et morales à la place desquelles on n'a rien à mettre".

Professeur Charaux.

NOMININGUE

Dans quelques jours, nous aurons une cour importante des Forestiers Catholiques. Grâce à l'initiative de M. N. Pagé, agent des terres, et du Dr N. Boucher, cette organisation tout récemment commencée sera prochainement terminée.

Elle se composera de citoyens en vue de la localité. Près d'une trentaine de membres ont déjà donné leur nom à cette fin.

Dimanche, jour de Pâques, a été portée au baptême, Marie-Alice-Céline-Berthe, enfant de M. A. Ardoin, imprimeur. L'enfant a été tenue sur les fonts baptismaux par M. et Mde Albert Falardeau, oncle et tante, du côté maternel. Mde J. Gagnon, grand-mère de l'enfant, assistait au baptême comme porteuse.

L'ART SCIENTIFIQUE DE LA SOUPE

L'art de préparer la soupe d'après des données scientifiques est appliqué jusqu'à la perfection dans les cuisines immaculées de la maison Clark. L'art de combiner une alimentation concentrée avec les autres éléments essentiels de la soupe est le secret du succès des Soupes Concentrées "Clark's Château Brand". Procurez-vous une "tin" de 10 cents chez votre épicer. Wm. Clark, Fabr., Montréal.

MM. O. Galarneau, H. Rochon et Sévère Royal, hôteliers, du Village, ont demandé pour l'année commençant le 1er mai, leur certificat de licence. Notre conseil le leur a accordée sans difficulté. Aucune demande de licence d'hôtel n'a encore été faite au conseil du canton.

Après plusieurs mois de pourparlers de diverse nature, le conseil du Canton Loranger a complété le nombre de ses membres, et s'est choisi un président. Cet honneur est échu à M. I. Gadoury, ci-devant forgeron au village, qui vient d'échanger l'enclume contre la charrue.

Une gentille récréation a été procurée aux écoliers, mercredi, à l'occasion de la visite de M. le curé Laforce, de St Vincent de Paul, à Montréal. Un parti de sucre a été organisé au bénéfice des professeurs et élèves, auquel avaient été conviés quelques amis de la maison.

Des jours comme celui-là sont des époques dans la vie écolière ;

**Chiquez le
TABAC
COPENHAGEN**
Le meilleur au Monde

ECHANTILLON GRATIS.

Un échantillon seulement envoyé à chaque personne.

Ecrivez LISIBLEMENT.

Remplissez et retournez ce coupon à l'adresse ci-dessus.

Nom.....
No.....Rue.....
Ville.....

NATIONAL SNUFF Co Ltd.,
900 Rue St-Antoine, Montreal.

nul doute que l'on se souviendra avec émotion, l'an prochain, de cette savoureuse date.

M. le curé Génier est descendu à Montréal, pour y prendre des vacances bien méritées.

Un groupe considérable de garçons et de filles en bas âge, ont reçu pour la première fois dimanche, le sacrement de l'Eucharistie. La cérémonie a été fort imposante. L'allocution a été donnée à cette occasion par M. le curé C. Laforce, de Montréal, actuellement en congé au milieu de nous. Le distingué prédicateur a aussi donné l'instruction à la messe paroissiale.

Les marchands de la région qui ont lié connaissance avec la "Dominion Adjustment Co." au cours de l'hiver, apprendront que celle-ci vient d'être condamnée à \$99.00 et les frais pour pratique illégale de la profession d'avocats. Il nous semble qu'il devrait y avoir assez d'avocats dans la région Labelle pour que le public ne soit pas obligé de confier ses recouvrements à de telles organisations, complètement étrangères. Ne pas encourager ceux qui vivent au milieu de vous en contribuant à donner de l'essor au pays qu'on habite, constitue une injustice. Tous ceux qui l'ont ainsi commise n'ont pastardé, du reste, à l'expier, assure-t-on. La leçon profitera-t-elle ?

M. Lalande, marchand, du Lac des Ecorces, était ici en voyage d'affaires, mardi.

M. J. Gadoury est définitivement installé sur sa propriété du Canton Loranger. Il a cédé sa propriété du village, et la forge à titre de location à M. Honoré Marois, qui tenait déjà un atelier de plomberie. Le nouveau forgeron se dispose à annexer à son industrie le commerce des machines agricoles, dans lequel il possède une expérience spéciale. Nos bons souhaits de succès.

M. Guertin, barbier, a été appelé lundi auprès de son père dangereusement malade et âgé de 81 ans, à St-Thomas d'Aquin, près St-Hyacinthe.

Une séance de la cour du Magistrat, présidée par M. le magistrat Goyette, a eu lieu mardi. Cette tenue spéciale de la cour a été convoquée par M. Auguste S. Mackay, percepteur du revenu provincial, pour soumettre au tribunal plusieurs infractions à la loi des licences. Tous les inculpés sont des résidents du Lac des Ecorces.

MM. V. Legault et Cloutier ont jugé à propos de confesser jugement et ont été condamnés à \$30.00 d'amende et aux frais.

M. L. Barrette, hôtelier, accusé de vente de boisson à un mineur a plaidé non coupable et l'enquête a eu lieu immédiatement. Il s'agissait du cas d'un jeune Paquette, âgé de moins de 18 ans révolus, qui aurait obtenu de la boisson. M. Barrette aurait demandé au jeune homme son âge, et ce dernier a répondu qu'il avait l'âge suffisant. Néanmoins le tribunal s'est déclaré non satisfait des démarches de l'hôtelier et estime que ce dernier n'aurait pas dû s'en laisser imposer par un personnage intéressé à le tromper. Il aurait dû s'enquérir de l'âge véritable aux parents mêmes : ne l'ayant pas fait la loi l'atteint : M. Barrette a été condamné au minimum \$30.00 et les frais. La cour lui ayant tenu compte de sa bonne conduite antérieure. M. le magistrat Goyette a profité de l'incident pour avertir les hôteliers d'être bien prudents, vu la sévérité de la loi. "Si le débitant de liqueurs s'en tient uniquement à la déclaration des jeunes gens, combien il est exposé à être trompé et à manquer à la loi !" dit le juge. "Dura lex, sed lex".

M. A. Mackay dirigeait lui-même l'enquête ; M. Barrette avait retenu les services de Mre Delage. M. le magistrat Goyette siège-

ra de nouveau le 27 du courant pour entendre les causes civiles qui seront appelées ce jour.

Notre région

Mont-Laurier, 25.—L'honorable M. Lemieux vient de nous gratifier d'un nouveau bureau de poste. Depuis 18 mois, la partie du village du Rapide de l'Orignal, située sur la partie Est de la rivière du Lièvre, s'était érigée en municipalité de village sous le nom de Mont-Laurier, et n'avait pas de bureau de poste. Sur les instances du conseil municipal, ayant en tête M. le notaire Dubreuil, le ministre a cédé.

Le village situé sur la rive ouest garde son bureau de poste et le beau vieux nom de Rapide de l'Orignal, que, soit dit en passant, les gens de Mont-Laurier auraient bien aimé à garder.

—La Cie James MacLaren a commencé le flottage de ses bilots qui sont en grande quantité cette année. La rumeur veut que la puissante compagnie construise, dès cet été, un magnifique établissement dans lequel elle établirait son bureau-chef pour la région du Nord. La compagnie, ainsi, ne viendrait pas seulement chercher notre bois pour en faire profiter les autres endroits, mais contribuerait à la prospérité de Mont-Laurier et du Rapide de l'Orignal.

—Le 17 courant, M. l'abbé J.-A. Génier, curé, se dirigeait vers Montréal et de là vers Rigaud, pour assister à une réunion du comité général qui, en ce moment, est à organiser les fêtes de la convention générale des anciens élèves de Bourget, à Rigaud, qui aura lieu les 19 et 20 juin.

CHAS. DESJARDINS & C^{IE}

"DESJARDINS"

La haute réputation de notre maison ne nous permet pas de rester en arrière :

NOUS ALLONS DE L'AVANT!

Avec nos Créations toujours Uniques et nos Styles Artistiques nos Confections en

FOURRURES

sont incomparables—quoique nos prix soient strictement les plus bas—bien que la qualité reste supérieure.

Spécialités: Pardessus fourrés pour Messieurs,
Manteaux pour Dames,
Petites Fourrures pour Enfants.

CHAS.
DESJARDINS
& C^{IE}.

130, RUE ST-DENIS
ENTRE DORCHESTER & ST-CATHERINE
MONTREAL



Venez voir notre assortiment le plus varié et le plus considérable au Canada. ...
Chez nous vous achetez meilleur, plus beau, et à meilleur compte. ...

NOUS LE PROUVERONS.

L'hypocrisie des francs-maçons.

"J'aime mieux un curé dont la vie est publique et qui porte franchement sa soutane, qu'un franc-maçon qui cache son tablier."

Réponse d'un orateur ouvrier, M. Janvion, à un de ses interrupteurs à Paris.

A TOI

A quoi bon des serments,
Ma preuve en est moi-même,
Pour savoir si je mens,
Quand je dis que je t'aime.

Fais donc ce que tu dois
Et ce que je mérite !
Ma vie est dans tes doigts
Comme une marguerite.

Pétales, cœur et tout,
Effeuille-là toi-même ;
Quand tu seras rendu au bout,
Tu verras si je t'aime.

JOCELYNE DE PRIMEUSE.

A Vendre

Machine "Cleveland Faucet" pour la fabrication d'eaux gazeuses telles que "Ginger Ale", "Ginger Beer", "Cidre", "Cream Soda", "Plain Soda", liqueurs aux Fraises, Framboises, Citrons, Chocolat, Sasparella et l'"Iron Brew" avec le contrôle pour la vente dans tout le Nord.

La machine n'a servi que quelques mois. Les conditions sont très faciles et un seul homme peut lui faire rapporter de \$1,500 à \$2,000 par année.

Pour informations, s'adresser à J. D. Miller, Nomingue ou directement, C. E. Forget, Ste-Agathe des Monts.

—Le 10 courant est décédée Suzanne McLaughlin, épouse de M. Odilon Demers. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

St-Jovite, 25 avril. — Nous avons eu une très belle messe de Pâques, cette année. Le chœur de chant a bien rendu la messe en parties de Bartholomeus. M. Ed Corbeil, qui déploie un zèle admirable pour les choses de l'Eglise, s'était chargé encore de diriger le chant, c'est à lui que nous devons d'avoir entendu une si belle messe; nous le remercions. Notre charmante organiste, Mlle Angelina Blondin faisait les frais de la musique. Elle s'est surpassée, si on peut parler ainsi. C'est M. Henri Guénette, notre maire et M. Léandre Charette, qui ont distribué aux fidèles le pain bénit. M. J. Pierre Roberge a fait la collecte.

—M. le Curé Ouimet est allé à Ste-Agathe au commencement de la semaine pour visiter son confrère M. le Curé Corbeil, dangereusement malade, décédé depuis.

Quelle pretention !

De LA TRIBUNE de St-Hyacinthe

Godfroy se reporte dans son Pays, à dix-neuf cents ans en arrière, et dit que les Canayens aujourd'hui ont libéré Lemieux, à l'instar des juifs qui libèrent alors Barabbas.

Zuze un peu, mon bon, si ce Godfroy en a une couche de prétention (!) pour comparer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, son frère. Ludger Larose, celui que La Croix appelle, à tort ou à raison, le diffamateur, le faussaire et le parjure, sans qu'il proteste contre ces petites flatteries...



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mardi 9 mai 1911, des soumissions pour la construction d'un quai à Fassett, comté de Labelle, Qué., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soumissionnaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumissions pour le quai de Fassett, Qué."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de J. L. Michaud, ingénieur de district, édifiée de la Banque des Marchands, rue Saint-Jacques, Montréal, Qué., et du maître de poste à Fassett, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences ; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 8 avril 1911.

N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

20-27 avril

Eugène Provost, Rodolphe Bédard.

Provost & Bedard,

Liquidateurs de Faillites.

112 rue ST-JACQUES. Bell. Tel. Main 105.

MONTREAL, Qué.